

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLAN D'ORGON  
SEANCE DU 08 MARS 2021**

Nombre de Conseillers :

En exercice :	23
Présents :	20
Représentés :	3
Votants :	23

L'an deux mille vingt et un et le 08 mars à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Plan d'Orgon, s'est réuni au Centre Paul Faraud, route de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEPIAN, Maire, et suivant la convocation en date du 23 février 2021.

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs LEPIAN Jean-Louis, VALLET Jocelyne, PAULEAU Serge, BOUNOIR Claudine, CURNIER Serge, FEUILLET Solange, TARDIEU Marc, CALABRESE Jacqueline, AMBERG Marc, RUBBIONI Mireille, STOYANOV Annie, SANCHEZ Alain, INNOCENTI Dominique, CLARETON Thierry, GUICHARD Jérôme, PEIRONE Laurent, EPAMINONDAS Jimmy, MARINI Marlène, CATHELAN Bernard, LIBRERI Emmanuelle.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** : Madame DI GIOIA Gaëlle a donné pouvoir à Monsieur PAULEAU Serge, Madame COUDERC Christine a donné pouvoir à Madame VALLET Jocelyne, Madame JARILLOT Emilie a donné pouvoir à Monsieur LEPIAN Jean-Louis ;

**SECRETAIRE** : Monsieur Marc AMBERG est nommé secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint, Monsieur LEPIAN Jean-Louis, Maire, ouvre la séance à 17h00. **Monsieur Marc AMBERG est nommé secrétaire de séance.** Le compte rendu du Conseil Municipal du 07 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATIONS :**

**I - FINANCES PUBLIQUES**

**01/2021 : Débat d'Orientation Budgétaire 2021**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2312-1,

Vu l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe,

Vu la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) du 22 janvier 2018

Vu le rapport du Débat d'Orientations Budgétaires 2021 ci-annexé,

Considérant la nécessité d'organiser un débat sur les orientations générales du budget 2021, ainsi que sur les investissements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la Commune,

Monsieur le Maire, préalablement à l'élaboration et à la présentation du Budget Primitif 2021, présente le rapport portant sur les Orientations Budgétaires de la Commune, avant qu'un débat ne s'engage au sein de l'Assemblée.

**Il y a lieu de :**

**Décider** de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du rapport ci-joint ;

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

**02/2021** : Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour des travaux de proximité 2021 : **Construction d'une classe à l'Ecole Maternelle**

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'école maternelle compte à ce jour 6 classes et les bâtiments ne permettent plus d'accueillir de nouvelles salles de classe. L'augmentation de la population entraîne également de nouveaux besoins d'accueil des enfants. Il est proposé de construire, un bâtiment modulaire identique aux classes modulaires réalisées à l'école élémentaire. Ces locaux ont donné entière satisfaction aux utilisateurs.

Dans cette optique, la création d'un bâtiment modulaire dans la partie arrière de l'espace vert permettra d'ouvrir une nouvelle salle de classe pour les enfants.

Cette structure en acier galvanisé est autoporteuse et repose sur des plots béton. Elle est conçue pour répondre à toute les normes de sécurité en vigueur.

Le prix comprend la fourniture du module préfabriqué avec les sanitaires, la réalisation des plots béton ainsi que les raccordements aux différents fluides soit 85 000,00 € HT.

Il est proposé de solliciter le concours financier du Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans le cadre des travaux de proximité 2021.

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux :	85 000,00 €
Subvention travaux de proximité 70% :	59 500,00 €
Autofinancement communal 30 % :	25 500,00 €

**Il y a lieu de :**

**Solliciter** l'aide du Conseil Départemental des Bouches du Rhône aux taux de 70 %,

**Approuver** le plan de financement,

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

**Adoptée à la majorité avec 1 voix contre : Monsieur CATHELAN.**

**03/2021** : Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour des travaux de proximité 2021 : **Aménagement du chemin du Coulet et pose d'Eclairage Public carrefour de la Pierre Plantée.**

Rapporteur : Serge PAULEAU

Dans le cadre des travaux de proximité 2021, le concours financier du Conseil Départemental des Bouches du Rhône est demandé pour divers aménagements sur le territoire communal :

Pose d'un bicouche chemin du Coulet, pose d'un éclairage public au carrefour de la Pierre Plantée, réalisation d'un gazon synthétique sur le giratoire au carrefour de la RD 26 et RD 99 à l'entrée Est de la commune et mise en place d'une étanchéité toiture de la crèche.

- Chemin du Coulet : cette demande de subvention concerne la reprise en totalité de la voirie. La chaussée et les bas cotés sont fortement dégradés et cela entraîne de l'insécurité pour les usagers. Les travaux consistent en la pose d'un bicouche.

- Carrefour de la Pierre Plantée : le département réalise l'aménagement de ce carrefour par la création d'ilot afin de sécuriser ce lieu très accidentogène. L'éclairage public de ce carrefour reste à la charge de la commune et fait donc l'objet de cette demande de subvention.

- Giratoire au carrefour de la RD 99 et RD 26 à l'entrée Est de la commune : pose d'un gazon synthétique afin de remplacer le sol existant.

- Etanchéité de la toiture de la crèche : s'agissant d'une toiture terrasse le bâtiment connaît de nombreux problèmes de fuites. Il est donc prévu de reprendre la totalité de l'étanchéité de cette toiture ainsi que les couvertines de têtes de murs.

Ces travaux sont estimés à 85 0000 € HT se répartissant comme suit :

- Aménagement du chemin du Coulet : 12 317,00 € HT
- Pose d'un éclairage public au carrefour de la Pierre Plantée : 8 760,00 € HT
- Pose d'un gazon synthétique : 48 800,00 € HT
- Etanchéité crèche : 15 036,00 € HT

Soit un total de travaux de 84 913,00 € HT arrondi à 85 000,00 € HT

Il est proposé de solliciter le concours financier du Conseil Département des Bouches du Rhône dans le cadre des travaux de proximité 2021.

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux :	85 000,00 €
Subvention travaux de proximité 70% :	59 500,00 €
Autofinancement communal 30% :	25 500,00 €

**Il y a lieu de :**

**Solliciter** l'aide du Conseil Départemental des Bouches du Rhône aux taux de 70 %,

**Approuver** le plan de financement,

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

**Adoptée à l'unanimité.**

**04/2021 : Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour des travaux de proximité 2021 : Construction d'un Club House pour les Boulistes**

Rapporteur : Serge CURNIER

La commune a acheté les terrains de l'ancienne gare qui appartenaient au Conseil Départemental des Bouches du Rhône, afin d'y créer un aménagement paysager et une voie douce. Les travaux sont en cours et comprennent également la réalisation de terrains de boules.

Pour permettre aux boulistes de pratiquer leur passion dans les meilleures conditions possibles, il est projeté de réaliser un bâtiment d'une surface de 50m<sup>2</sup> comprenant un accueil, une buvette et un local de rangement. Ce bâtiment sera construit à côté des terrains de boules qui sont situés à mi-parcours de l'aménagement paysager.

Ces travaux sont estimés à 85 0000 € HT

Il est proposé de solliciter le concours financier du Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans le cadre des travaux de proximité 2021.

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux :	85 000,00 €
Subvention travaux de proximité 70% :	59 500,00 €
Autofinancement communal 30 % :	25 500,00 €

**Il y a lieu de :**

**Solliciter** l'aide du Conseil Départemental des Bouches du Rhône aux taux de 70 %,

**Approuver** le plan de financement,

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

**Adoptée à la majorité avec 1 voix contre : Monsieur CATHELAN**

**05/2021 : Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour des travaux de proximité 2021 : Aménagement intérieur des Services Techniques**

Rapporteur : Serge CURNIER

Les services techniques ont récemment été agrandis grâce à l'obtention d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre des travaux de proximité. Toutefois l'intérieur des locaux n'a pas été réhabilité et nécessite des travaux de mise aux normes.

Les services techniques accueillent depuis peu de temps du personnel féminin et dans ce cadre, il y a lieu d'aménager plus spécifiquement les locaux au niveau des vestiaires et sanitaires.

Ces travaux sont constitués de travaux de maçonnerie, menuiseries intérieures et extérieures, de plomberie et d'électricité.

Ces travaux sont estimés à 85 000,00 € HT,

Il est proposé de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans le cadre des travaux de proximité 2021.

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant des travaux :	85 000,00 €
Subvention travaux de proximité 70% :	59 500,00 €
Autofinancement communal 30% :	25 500,00 €

**Il y a lieu de :**

**Solliciter** l'aide du Conseil Départemental des Bouches du Rhône aux taux de 70 %,

**Approuver** le plan de financement,

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

**Adoptée à la majorité avec 1 voix contre : Monsieur CATHELAN.**

**06/2021 : Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour des travaux de proximité 2021 : Rénovation de la voie du lotissement les Genêts et de la place de la République**

Rapporteur : Serge PAULEAU

Dans le cadre des travaux de proximité 2021, il y a lieu de solliciter le concours financier du Conseil Départemental pour divers travaux de voirie. Cette demande de subvention concerne la rénovation de la voie du lotissement les Genets ainsi que la place de la République dont la chaussée et le revêtement sont fortement dégradés. Les travaux consistent en la pose d'un nouvel enrobé afin que les usagers y circulent en toute sécurité.

Ces travaux sont estimés à 85 0000 € HT

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux :	85 000,00 €
Subvention travaux de proximité 70 % :	59 500,00 €
Autofinancement communal 30 % :	25 500,00 €

**Il y a lieu de :**

**Solliciter** l'aide du Conseil Départemental des Bouches du Rhône aux taux de 70 %,

**Approuver** le plan de financement,

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

**Adoptée à la majorité avec 1 voix contre : Monsieur CATHELAN**

**07/2021 : Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour des travaux de proximité 2021 : Aménagement de la Place du Bar des Arènes**

Rapporteur : Serge PAULEAU

Dans le cadre des travaux de proximité 2021, il y a lieu de solliciter le concours financier du Conseil Départemental pour l'aménagement de la Place des Arènes.

La Place des Arènes se situe à côté des arènes c'est le lieu où se déroule l'ensemble des festivités de la commune.

Cette place est actuellement en terre battue et sable, seule la partie centrale en béton permet les soirs de bal d'y danser. Lors d'épisodes venteux dus au mistral et lors de pluies, cet endroit est inexploitable.

La municipalité souhaite donc, par le biais de ce projet, mettre en œuvre un béton désactivé sur l'ensemble de la place, supprimer les cyprès et y réaliser un muret d'enceinte permettant la confection de quelques gradins pour le public.

Le montant total des travaux, options comprises, est de 84 831,25 € HT.

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux :	84 831,25 €
Subvention travaux de proximité 70 % :	59 382,00 €
Autofinancement communal 30 % :	25 449,00 €

**Il y a lieu de :**

**Solliciter** l'aide du Conseil Départemental des Bouches du Rhône aux taux de 70 %,

**Approuver** le plan de financement,

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

**Adoptée à la majorité avec 1 voix contre : Monsieur CATHELAN**

**08/2021 : Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches du Rhône : Rénovation des menuiseries extérieures de l'école élémentaire. Tranche III**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de proximité 2021, il y a lieu de solliciter le concours financier du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la rénovation des menuiseries extérieures de l'école élémentaire - Tranche 3.

L'école élémentaire de Plan d'Orgon a été construite au début du siècle et s'est agrandie au fur et à mesure de l'évolution de la population. Le bâtiment principal a fait l'objet de très peu de rénovation mis à part les peintures des salles de classes. Les menuiseries extérieures à savoir portes et fenêtres sont très

vétustes et ne sont pas équipées de double-vitrage. Celles-ci sont encore à certains endroits en bois. Ce bâtiment est donc très mal isolé et les factures d'énergie sont très élevées. La municipalité a décidé de rénover par tranches les différents bâtiments formant le corps de l'école élémentaire en commençant par les locaux les plus anciens.

Ces travaux consistent à changer les menuiseries extérieures portes et fenêtres, par la pose d'éléments en aluminium avec double-vitrage.

L'ensemble des travaux est estimé à 84 500,00 € HT.

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux : 84 500,00 €

Subvention travaux de proximité 70 % : 59 150,00 €

Autofinancement communal 30 % : 25 350,00 €

**Il y a lieu de :**

**Solliciter** l'aide du Conseil Départemental des Bouches du Rhône aux taux de 70 %,

**Approuver** le plan de financement,

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

**Approuvée à l'unanimité.**

**09/2021 : Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour des travaux de sécurité routière : Route de Marseille – RD7n – Tranche I**

Rapporteur : Serge PAULEAU

La commune souhaite réaliser une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de la Route de Marseille.

Ces travaux permettront de sécuriser le cheminement piéton des nouveaux lotissements qui ont été réalisés le long de la route de Marseille vers la sortie sud de la commune. Ces trottoirs permettront de rejoindre le centre du village et notamment aux enfants scolarisés de prendre le bus en toute sécurité.

Ces travaux consistent en la réalisation de trottoirs, l'aménagement d'espaces verts et la pose d'un éclairage public. Les enrobés seront repris entièrement. La matérialisation des entrées de ville sera réalisée afin d'améliorer la sécurité des riverains et réduire la vitesse.

L'ensemble des travaux est estimé à 75 000,00 € HT

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux : 75 000,00 €

Subvention travaux de proximité 70 % : 52 500,00 €

Autofinancement communal 30 % : 22 500,00 €

**Il y a lieu de :**

**Solliciter** l'aide du Conseil Départemental des Bouches du Rhône aux taux de 70 %,

**Approuver** le plan de financement,

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

**Approuvée à l'unanimité.**

**10/2021 : Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour des travaux de sécurité routière : Route de Saint Rémy – CD 99- Tranche VI**

Rapporteur : Serge PAULEAU

La commune souhaite poursuivre les aménagements de la RD 99 – route de Saint Rémy par la réalisation d'une 6<sup>ème</sup> tranche de travaux.

Ces travaux permettront de sécuriser le cheminement piéton des nouveaux lotissements qui ont été réalisés le long de la route de St Rémy vers la sortie nord de la commune. Ces trottoirs permettront de rejoindre le centre du village et notamment aux enfants scolarisés de prendre le bus en toute sécurité.

Ces travaux consistent en la réalisation de trottoirs, l'aménagement d'espaces verts et la pose d'un éclairage public. Les enrobés seront repris entièrement. La matérialisation des entrées de ville sera réalisée afin d'améliorer la sécurité des riverains et réduire la vitesse.

L'ensemble des travaux est estimé à 75 000,00 € HT

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux :	75 000,00 €
Subvention travaux de proximité 70 % :	52 500,00 €
Autofinancement communal 30 % :	22 500,00 €

**Il y a lieu de :**

**Solliciter** l'aide du Conseil Départemental des Bouches du Rhône aux taux de 70 %,

**Approuver** le plan de financement,

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

**Approuvée à l'unanimité.**

**11/2021 : Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (FDADL) 2021 : Aménagement de l'îlot UFFREN – Tranche II**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (FDADL) 2021, il y a lieu de solliciter le concours financier du Conseil Départemental pour l'aménagement des différents immeubles que la commune a acquis route de Cavaillon. Une première tranche de subvention nous a été attribuée en 2020 pour ces travaux qui nécessiteront également une demande de financement d'une 3<sup>ème</sup> tranche en 2022.

Ces bâtiments étaient à l'origine des commerces ainsi que des logements.

La commune souhaite donc développer un projet qui à la fois valorise ce potentiel en cœur de village et permet la création de commerces, de bureaux et de logements.

Les commerces seront situés en façade de la route de Cavaillon. Ce projet prévoit entre autres la construction en fonds de cours de locaux à usage de bureaux ainsi que la rénovation totale de l'existant. Une étude de faisabilité a été réalisée.

Il est proposé de réaliser ceux-ci sur trois années, en trois phases.

Pour l'année 2021 – seconde phase, le plan de financement s'établit comme suit :

Montant HT des travaux	600.000,00 €
Subvention FDADL 50%	300.000,00 €
Autofinancement communal	300 000,00 €

**Il y a lieu de :**

**Solliciter** l'aide du Conseil Départemental des Bouches du Rhône aux taux de 50 %,

**Approuver** le plan de financement,

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

**Approuvée à l'unanimité.**

**12/2021 : Cession d'un ancien tracteur**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau tracteur à l'établissement LATY, celui-ci reprend l'ancien tracteur de marque Vaillant BCS 500.

La cession du véhicule excède 4 600 euros, de ce fait, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à le céder à la valeur de 11 160 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à céder le véhicule.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Autorise** le Maire à vendre en l'état le tracteur Vaillant BCS 500,

**Autorise** le Maire à céder le véhicule à l'établissement LATY,

**Précise** que le prix de vente du véhicule est de 11 160,00 € TTC,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule afin de procéder à toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

**Approuvée à l'unanimité.**

## II – INTERCOMMUNALITE

### **13/2021 : Approbation du pacte de gouvernance de Terre de Provence Agglomération.**

Rapporteur : Jocelyne VALLET

Monsieur le Maire expose que la loi Engagement et Proximité votée en décembre 2019 intégrait dans ses objectifs celui de « redéfinir un équilibre dans les relations entre les communes et leurs intercommunalités afin de redonner une véritable capacité d'action et d'initiative aux élus ».

A ce titre, cette loi a introduit, à chaque renouvellement des instances communales et communautaires, l'obligation d'un débat sur la mise en place d'un pacte de gouvernance, afin de permettre aux élus de s'accorder, dès le début du mandat, sur le fonctionnement quotidien de leur EPCI.

L'élaboration d'un tel pacte vise à permettre de faciliter le dialogue, la coordination, l'association ou encore la délégation de moyens dans le but de renforcer les liens entre l'EPCI, les communes et les maires.

Ce pacte doit être adopté dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général de l'EPCI et après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Le conseil communautaire réuni le 17 décembre dernier a approuvé l'élaboration d'un pacte de gouvernance et a adopté le projet de pacte ci-joint. Considérant les délais restreints, il a été fait le choix dans un premier temps d'un pacte concis et simplifié, en intégrant néanmoins dans ses dispositions une clause de revoyure.

Cette clause de revoyure prévue tout au long de la vie de ce pacte permettra ainsi de le compléter, au fur et à mesure des besoins.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-11-2 ;

Vu la délibération n° 165/2020 en date du 17 décembre 2020 de la communauté d'agglomération terre de Provence ;

**Considérant** que suite au renouvellement général des Conseils municipaux, l'organisation d'un débat sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance entre les communes et l'établissement est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

AYANT OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

**Le Conseil Municipal** approuve / se prononce défavorablement sur le projet de pacte de gouvernance présenté.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

**Approuvée à l'unanimité.**

## III - DIVERS

### **14/2021 : Approbation de la convention de transfert temporaire de Maîtrise d'œuvre avec le Conseil Départemental.**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune est compétente sur son territoire en matière de développement d'aménagement de l'espace. Dans ce cadre, elle a approuvé le dossier de création de l'installation d'un mobilier décoratif au centre de l'îlot central du giratoire au carrefour de la RD 26 et de la RD 99, dans le but d'améliorer la qualité visuelle de l'entrée Est de l'agglomération. Cette création ne posera aucun problème de sécurité avec l'aménagement et d'éventuelles sorties de routes.

La présente convention concerne l'installation d'un mobilier décoratif au centre de l'îlot central du giratoire au carrefour de la RD 26 et de la RD 99 au PR +500 sur la RD 26 et au PR 3 + 500 sur la RD 99. Elle a un double objet :

- Transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage
- Entretien et exploitation partiels

La Commune a souhaité réaliser l'installation d'un mobilier décoratif au centre de l'îlot du giratoire au carrefour de la RD 26 et de la RD 99, qui se définit comme suit :

- Tissage de faisceaux de fibres de verre sur structure légère
- Structure de base légère en profil rond métallique de diamètre 6 mm déformable
- Forme générale douce sans bord tranchant
- Fibres de types M1 ou non M1 selon intégration ERP

- Trappes de visite à prévoir pour intégration de sources lumineuses

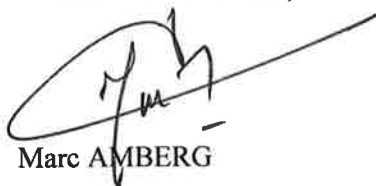
Dans ce cadre il y a lieu de :

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier à intervenir entre la commune et le département des Bouches du Rhône.

**Approuvée à l'unanimité.**

La séance est levée à 18h00.

Le secrétaire de séance,



Marc AMBERG



Le Maire,



Jean-Louis LEPIAN